Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 88 (1943)

Heft: 12

Artikel: Bréviaire tactique

Autor: Bauer, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342220

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—

3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5.—

Prix du numéro: fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Bréviaire tactique

Le colonel-divisionnaire Frick nous a fait le grand honneur de nous charger de la traduction française de son Bréviaire tactique. C'est une tâche que nous avons assumée avec joie, et dans le même esprit que nous assumerions tout autre devoir militaire. Ces quelques pages condensent, en effet, tout l'ensemble des réalités de la guerre, et représentent la valeur de nombreux et d'épais ouvrages théoriques.

Il n'y a pas lieu de s'étonner d'une pareille réussite. Le coloneldivisionnaire Frick, avant de revêtir le commandement d'une de nos unités, n'a-t-il pas été, des années durant, l'inoubliable commandant de nos cours d'E. M. G. et de notre Cours tactique supérieur? La pratique du commandement, l'expérience de l'enseignement, la méditation du problème de la guerre nourrissent ce petit volume, dont la médiocre étendue donne plus de prix à la force de son inspiration.

On souhaiterait le voir entre les mains de tous nos officiers. Le spectacle hallucinant que nous contemplons, le rythme étourdissant des événements dont nous sommes les témoins, ne doivent
pas nous faire oublier ces principes immuables de la guerre auxquels
le développement de la civilisation, si l'on ose dire, les progrès de la
technique industrielle, voire même ceux de la perversité humaine,
ne cessent d'apporter des solutions toujours nouvelles. Les événements auxquels nous avons assisté entre le 2 septembre 1939 et le
22 juin 1941, ont paru parfois frapper de nullité les principes formulés
d'âge en âge, par les grands capitaines. Il ne s'en est fallu que de
l'égalisation progressive de la puissance matérielle entre les partis

belligérants, pour leur rendre leur valeur éternelle, moyennant de légers rajeunissements.

Comme de juste, on ne méprisera pas le côté technique et mécanique de la guerre. Toute théorie qui se permettrait ce dédain, né de la paresse et de l'incuriosité, se trouverait vouée bien vite au verbiage, à l'impuissance et au ridicule. Mais encore, la technique, si elle ne subordonnait pas ses moyens à une saine méditation des problèmes essentiels de l'art militaire, finirait par se trouver, elle aussi, acculée à l'impuissance et à l'impossible. « Apprenons donc à bien penser, disait Pascal, c'est le principe de toute la morale. » Nous dirions, plus modestement que c'est le principe de la guerre.

Mais aussi, trop souvent, cette méditation de la guerre et de ses problèmes s'est épanchée dans de lourds et dans de nombreux volumes, inaccessibles, et pour cause, au plus grand nombre des officiers de notre armée de milice. Aussi bien devons-nous toute notre reconnaissance — et le traducteur, tout son soin — au colonel-divisionnaire Frick qui a bien voulu condenser en quelques pages, fortement martelées, tout l'essentiel de la doctrine de la guerre.

Il y a loin, sans doute, de la théorie à la pratique, mais encore la pratique saine naît d'une théorie juste, et, au jour de la grande épreuve, s'il doit sonner pour nous, l'auteur pourra avoir la conscience d'avoir apporté la contribution la plus utile à l'édifice de notre défense helvétique. Il nous suffira d'avoir été, en langue française, le loyal serviteur de sa pensée.

Major Ed. BAUER.

Afin de donner à nos lecteurs une idée de la conception de l'ouvrage, nous en reproduisons ci-dessous quelques articles choisis dans les différents chapitres. (Rédaction.)

CHAPITRE PREMIER: GÉNÉRALITÉS.

Art. 3. — La guerre et la bataille sont régies par des lois aussi invariables qu'éternelles. Les nouvelles armes et les nouveaux moyens, qui ne cessent d'apparaître, ne modifient que leurs caractères superficiels, jamais leur essence.

CHAPITRE II: LES MOYENS DE COMBAT.

Art. 3. — L'homme constitue et demeurera toujours le moyen de combat par excellence. C'est lui qui sert les armes et les autres appareils militaires; qu'il fléchisse ou succombe, et les meilleures machines de guerre ne serviront plus à rien, tandis que, même sans armes, l'homme peut continuer à

combattre grâce à la force et à l'intelligence dont l'a doté la nature.

- Art. 9. Une arme médiocre entre les mains d'un brave sera toujours meilleure que l'arme la plus perfectionnée entre celles d'un lâche.
- Art. 16. Les armes qui agissent à distance servent à préparer la décision. Leur effet est de créer chez l'ennemi une disposition psychologique qui permette à nos propres troupes d'aborder la phase finale du combat, avec l'assurance intérieure de leur supériorité.
- Art. 37. Les fortifications peuvent être soit les points d'appui les plus utiles de la manœuvre du commandement, soit, au contraire, de dangereuses entraves pour sa liberté d'action.
- Art. 41. Les fortifications ne valent ni plus ni moins que leurs défenseurs. Les armes d'un ouvrage, la puissance de ses murailles, de ses plafonds, de ses blindages, l'inaccessibilité de son front, de ses flancs et de sa gorge ne sont rien d'autre qu'un capital improductif. Seule la volonté de résistance de son chef et de sa garnison le fait travailler et lui fait rendre de gros intérêts.

CHAP. III: LES AUXILIAIRES NATURELS DE LA TACTIQUE.

- Art. 2. Le terrain constitue le cadre dans lequel se déroule le combat. La conquête de certains points géographiques constitue l'un des signes de la victoire, de même que leur résistance contre les assauts de l'ennemi. Le combat aérien n'est que le prélude du combat terrestre.
- Art. 7. Il n'existe point de terrain inaccessible ou impernéable. Des troupes d'infanterie, triées sur le volet, passent partout. Il existe également des moyens auxiliaires permettant aux autres armes de se frayer un passage au travers de zones tenues pour infranchissables.
- Art. 13. En montagne, les déplacements de troupes d'un secteur dans un autre, demandent beaucoup de temps.

Aussi bien la liberté de manœuvre du commandement est-elle fortement restreinte, pour ne pas dire réduite à zéro.

CHAP. IV: LE COMMANDEMENT.

- Art. 3. Le principal devoir du chef, c'est d'être le soutien moral de sa troupe. Dans bien des circonstances, rien d'autre n'importe. La volonté d'airain d'un chef résolu et son exemple personnel poussent la troupe en avant et maintiennent les hésitants à leur poste. Dans une situation désespérée, il maintient intacte et jusqu'à la mort, sa volonté de combattre.
- Art. 8. Une décision audacieuse vaut mieux qu'une décision trop prudente. Les décisions téméraires procurent souvent la victoire, tandis que la défaite sort ordinairement de celles qui sont basées sur la peur.
- Art. 38. Les plans du chef visent loin, mais il ne prescrit que ce qui est nécessaire pour atteindre le prochain objectif. Le chef qui donne des instructions, sans avoir égard à ce principe, sera taxé de mensonge par les événements, et devra distribuer des contre-ordres. Or le contre-ordre engendre le désordre et le malentendu, et sape la confiance des subordonnés.

CHAP. V: EXPLORATION ET SÛRETÉ.

Article premier. — L'exploration et la sûreté constituent les frais généraux de la conduite des troupes. Celui qui en engage de trop considérables, affaiblit les forces dont il dispose, en vue de la bataille décisive.

CHAP. VI: DÉROULEMENT GÉNÉRAL DU COMBAT.

Art. 3. — A cette phase d'engagement, succède la mise en œuvre de la masse des moyens de combat à effet lointain. Cette action a pour but de permettre aux groupements de choc de parvenir à distance d'assaut, ou d'empêcher ceux de l'ennemi de s'avancer de même.

En cet instant de la bataille, il est d'une extrême impor-

tance de maintenir en arrêt la volonté de combattre des troupes, en dépit des pertes qui surviennent, et de l'effet démoralisant que produisent le fracas du feu et l'explosion des projectiles. Que si l'on n'y parvient pas, la décision est intervenue d'ores et déjà, et le combat rapproché n'a pas lieu : l'assaillant reste couché ou le défenseur s'enfuit.

CHAP. VII: LE FRACTIONNEMENT.

Art. 6. — La profondeur facilite le commandement, l'articulation en largeur le rend plus difficile.

CHAP. VIII: L'ATTAQUE.

- Art. 12. C'est en dirigeant l'action de toutes les armes à effet lointain qui lui sont directement subordonnées, et en réglant l'acheminement et l'engagement de ses échelons-arrière ou de ses réserves, que le chef conduit sa bataille offensive.
- Art. 19. Celui qui veut vaincre, encore qu'il ne dispose pas d'une supériorité écrasante, doit assumer le risque de subir un échec dans un secteur secondaire, et savoir le supporter. Cet échec, au reste, ne manquera pas d'être annulé par le succès remporté sur le point décisif.

Celui qui, pour répondre aux cris d'alarme poussés par ses subordonnés ou pour éviter des échecs locaux, se laisse entraîner à prélever à cette intention des forces qui eussent dû participer à l'action décisive, subit la loi de l'adversaire, et se laisse arracher des mains le laurier de la victoire.

- Art. 34. En vue de l'attaque contre une position, on considérera les éléments tactiques suivants :
 - Les secteurs sur lesquels l'assaillant possède les meilleures vues, c'est-à-dire sur lesquels il pourra appliquer ses concentrations de feu;
 - les secteurs qui permettent de s'approcher de l'ennemi à couvert;

 les obstacles naturels ou artificiels qui couvrent le front adverse.

CHAP. IX: LA DÉFENSE.

Art. 8. — Le chef apprécie sa position tout d'abord dans le sens de la profondeur. Il détermine dans quelle zone de terrain il fera tomber la masse de son barrage défensif. C'est dans cette zone que repose le centre de gravité de la défense dont la limite arrière sera constituée par la ligne sur laquelle s'établira le gros de ses forces.

Ceci fait, le chef s'occupe de la répartition des secteurs et de la dotation de troupes qui sera attribuée à chacun d'eux.

Art. 24. — Quelle que soit la perfection de son organisation, une position défensive ne sera jamais à l'abri des irruptions adverses, voire même de la rupture.

L'instant où l'ennemi pénètre dans la position n'en offrira pas moins au chef des occasions particulièrement favorables, pourvu qu'il demeure en possession de son sang-froid et de sa résolution. C'est le moment, en effet, où les armes adverses à effet lointain, suspendent leur tir et où commence le combat corps à corps. Chaque homme encore capable de combattre, et qui n'a pas reçu une mission de feu de première importance, se jette à la gorge de l'ennemi et l'anéantit.

CHAP. XII: LA GUÉRILLA.

Art. 3. — Ce qui décide, dans ce genre de guerre, ce n'est ni le nombre ni la force de tels détachements. Tout repose sur la vaillance, la ruse et l'endurance du chef et des hommes qui combattent avec lui.

CHAP. XIII: CONCLUSIONS.

Art. 2. — Celui qui confond les circonstances momentanées de la guerre avec sa réalité éternelle ne sera jamais un vrai chef.